

Motion pour l'abandon de la loi Rilhac, adoptée le jeudi 30 septembre

Nous, enseignantes de l'école élémentaire Gaston Dupouy à Toulouse, réunies le jeudi 30 septembre, avons pris connaissance des avancées du gouvernement sur la loi Rilhac relative à la direction d'école.

La mise en place de l'autorité fonctionnelle et la participation du directeur à l'encadrement de l'école modifiera profondément les relations entre les professeurs au sein des écoles. Son autorité fonctionnelle pourra lui être retirée, ses décharges seront négociées au cas par cas avec le DASEN. Dès lors, le directeur, sommé de mettre en place les réformes au sein de son équipe, sera soumis à d'énormes pressions, et l'équipe enseignante de l'école aussi.

Nous avons également pris connaissance des annonces d'Emmanuel Macron à Marseille qui veut expérimenter dans 50 écoles le recrutement des professeurs par le directeur de l'école. Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite.

C'est pour cela que nous nous nous associons à l'appel des 40 premières écoles marseillaises qui ont lancé un appel à boycotter l'expérimentation Macron/Blanquer et décidons de porter cet appel à la discussion dans nos écoles.

Nous n'acceptons pas l'explosion du cadre de l'école républicaine, nous n'acceptons pas la logique de contractualisation des moyens et la liquidation de notre statut.

La loi Rilhac, comme l'expérimentation d'Emmanuel Macron à Marseille, doivent être abandonnées !

Nous communiquons cette motion à nos collègues d'autres écoles, les invitons à en discuter et à prendre position collectivement pour le retrait de ces projets.